

CGDM

Coordination genevoise pour le droit de manifester

droitdemanifester@riseup.net

Rue des Terreaux-du-Temple 6 - 1201 Genève

*Violences policières et attaques politiques : A quelques mois du G7,
un droit de manifester toujours plus restreint à Genève*

**Sixième rapport de la
Coordination genevoise pour le droit de manifester
(CGDM)**

Avril 2026

La Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM) s'est créée en 2019. Sa création était nécessaire pour contrer la longue régression du droit fondamental à la liberté de réunion pacifique observée à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les manifestations sur le domaine public (LMDPu) de 2008. La CGDM s'est constituée en association en mars 2021 afin de pérenniser son action.

Ses membres actuels sont : Actif-traffic, Action antifasciste, Association des juristes progressistes, BDS, Breakfree, CGAS, Collectif de la Grève féministe, CUAE, CUP Collectif urgence Palestine, Grève féministe, JS, L'Usine, Le Silure, Les Verts, Ligue suisse des droits de l'homme Genève, PdT, PS genevois, SIT, Solidarité Tattes, SolidaritéS, SSP, Unia et XR Genève.

Version finale du 9.6.2026

1. Introduction

La publication de ce sixième rapport de la Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM) survient alors que les polémiques autour des mobilisations contre le G7, qui aura lieu mi-juin 2026 à Evian, se multiplient. En amont de la tenue de ce sommet, prévu du 15 au 17 juin à Evian, le No-G7, une large coalition de mouvements sociaux à Genève, a annoncé un week-end de contestations. En réaction, des représentant-e-x-s de la Ville de Genève ainsi que du Canton ont manifesté publiquement leur volonté d'empêcher autant que possible toute forme de mobilisation politique contre ce sommet sur le territoire genevois¹.

Comme la CGDM l'a rappelé dans un communiqué récent², ces attaques contre le droit de manifester sont inacceptables et vont à l'encontre des principes démocratiques mêmes. Cependant, pour contraire au droit international que soit cette posture vis-à-vis du droit de manifester, elle n'est malheureusement pas nouvelle à Genève.

Avec sa recension systématique des violations du droit de manifester, la CGDM dénonce depuis 2019 les pratiques répressives des autorités genevoises en termes de droit de manifester. Comme les antérieurs, le présent rapport actualise ce portrait factuel de la situation concernant l'exercice de ce droit fondamental. Sur la période de mars 2025 à février 2026, nous avons observé une augmentation inquiétante de l'usage de la force à l'encontre de participant-e-x-s à des manifestations politiques par les forces de l'ordre, même s'agissant de manifestations pacifiques accueillant des enfants et des familles. De plus, la persistance des entraves administratives imposées aux organisateur-ice-x-s de manifestations, allant jusqu'à leur interdiction, et les attaques politiques contre le droit de manifester au Grand Conseil sont inquiétantes.

Ce rapport illustre une fois de plus les multiples dispositifs législatifs et administratifs qui empêchent le plein exercice du droit de manifester à Genève. Premièrement, le régime d'autorisation continue à poser problème – pour rappel une demande d'autorisation doit être déposée pour toute manifestation, même politique, et il arrive que cette autorisation soit refusée par les autorités ou acceptée sous des conditions qui entravent le droit fondamental à manifester. Ainsi, en janvier 2026, le département des institutions et du numérique (DIN) a annoncé au Collectif Urgence Palestine

– Genève (CUP) qu'il n'autoriserait plus les rassemblements hebdomadaires de ce dernier à Bel-Air.

Après une réunion du CUP et de la CGDM avec le DIN, le prolongement des autorisations jusqu'à fin avril 2026 a pu être obtenu, mais la question reste tendue. Autre avancée : en avril 2025 la Chambre administrative de la Cour de justice a tranché que la ville de Genève n'aurait pas pu interdire une manifestation de BDS en janvier 2024 antérieurement autorisée par le canton. Cette décision invalide le régime de double-autorisation (cantonale et communale) pratiqué par les autorités genevoises jusque-là.

Le rapport revient aussi sur des amendes que les autorités avaient émises contre des organisateur-trice-x-s de manifestations, comme dans à l'occasion de la mobilisation Free Jérémie, ainsi que sur le fichage illégal de manifestant-e-x-s par la police. Dans un troisième temps, il traite de la répression policière à l'encontre de participant-e-x-s à des manifestations, comme lors du déploiement abusif des forces de l'ordre contre la grande manifestation de soutien à la Palestine du 2 octobre 2025. Presque aussi alarmant que les témoignages des violences policières, le manque de volonté de la part du DIN d'inclure la société civile dans le processus de retour d'expérience ("RETEX") pose un véritable problème pour le droit de manifester, aussi en vue du G7. Pour finir, le rapport revient sur les motions et projets de loi traités pendant la période d'observation dans le Grand Conseil, notamment le projet de loi PL 13448 (lancé par le PLR), qui visait initialement à interdire les manifestations au centre-ville, désormais à les restreindre fortement, et qui risque d'être voté en mai 2026.

2. Relevé de cas

Dans la période de mars 2025 à mars 2026, la CGDM a eu connaissance de plusieurs interdictions et restrictions de manifestations, de sanctions contre des organisatrices, de répression et fichage de participant-e-x-s et d'attaques politiques. Ces éléments sont détaillés dans ce qui suit.

a. Interdictions / restrictions

Contrairement à la plupart des pays européens, la législation du Canton de Genève prévoit que toute personne voulant organiser une manifestation publique doit demander l'autorisation aux autorités. Le fait que les autorités exigent une autorisation pour manifester

¹ Marie Barbey-Chappuis dans la Tribune de Genève (12 mars 2023); Carole-Anne Kast dans la RTS (18 mars 2023)

² Communiqué de Presse de CGDM, LSDH, AJP: <https://ajp-ge.ch/droit-de-manifester-et-g7-garantir-les-libertes-fondamentales/>

n'est en soi pas contraire au droit international pour autant qu'elle ne constitue pas un frein à l'exercice du droit de manifester. Cependant, à Genève, la procédure d'autorisation implique fréquemment des intimidations de la part de la police, des émoluments quasi systématiques et des conditions absurdes imposées par l'État, allant jusqu'à l'interdiction de manifestations. La CGDM dénonce cette législation comme contraire au droit fondamental de manifester et répertorie, dans ce qui suit, les cas d'interdiction, ou de conditions contraignantes dans la période observée.

Le 15 avril 2025, la Chambre administrative a rendu un arrêt qui mérite d'être salué (ATA/422/2025), concernant un refus d'autorisation fait à BDS pour une manifestation en janvier 2024. Cet arrêt matérialise l'interdiction du « chilling effect ». Pour mémoire, la Ville de Genève, soit la Magistrate Marie Barbey-Chappuis (Centre), avait refusé d'autoriser la manifestation malgré l'autorisation préalable du canton. Selon l'arrêt « *Un double régime apparaît donc superflu et comme une fin en soi. Son existence ne se justifie donc pas, ce d'autant moins qu'au vu de ce qui précède, il pourrait très vraisemblablement constituer une mesure engendrant un effet de répulsion ou d'intimidation (« chilling effect ») envers des potentiels manifestants. À cela s'ajoute qu'un régime de double autorisation comporte nécessairement un risque de décisions contradictoires – comme en l'espèce –, alors que celles-ci porteraient sur un seul et même objet (la demande d'autorisation), ce qui apparaîtrait contraire à la sécurité juridique.* » Et de conclure que seul le Canton est compétent pour autoriser ou refuser une manifestation.

En conséquence, la CGDM souhaite que la Ville de Genève, comme toute autre commune, soit systématiquement écartée de la table des négociations en cas de demande d'autorisation.

Dans le même sens, **le 17 février 2026**, la Chambre administrative a annulé l'interdiction par la commune de Cologny de la tenue de l'événement "La colline aux pirates" organisé dans le cadre du FIFDH – dont notre rapport d'observation 2025 faisait mention (ATA/186/2026). La chambre administrative confirme ainsi que le DIN ne pouvait pas conditionner la délivrance de l'autorisation à l'accord préalable de la commune, et que celle-ci ne disposait pas de la compétence d'autoriser ou de refuser la manifestation.

Entre-temps, **en novembre 2025**, Cologny a une nouvelle fois marqué l'actualité en lien avec le droit de manifester. Alors que la Jeunesse socialiste genevoise voulait organiser une manifestation "contre la destruction de la planète par les ultra-riches" et que l'on s'acheminait vers une autorisation de la manifestation (malgré le préavis négatif de Cologny) le Canton a

finalement décidé à la dernière minute de n'autoriser qu'un rassemblement statique. Cette restriction était motivée par le risque qui aurait découlé de l'appel à manifester qui nommait l'homme le plus riche de Suisse résidant dans la commune. Dans un contexte de grand froid, dans un lieu excentré, cette autorisation limitée à un rassemblement fixe revenait à interdire de facto la manifestation, la vidant de son contenu expressif. Le fait de fonder cette restriction sur le seul texte d'un appel à manifester et de ses conséquences hypothétiques constitue un développement inquiétant pour le droit de manifester.

En mars 2025, solidaritéS a déposé une demande d'autorisation pour une manifestation pour la paix, contre la guerre et contre les impérialismes, avec un cortège jusqu'à devant les missions de Russie et des Etats-Unis. Le DIN a alors délivré une autorisation imposant pas moins de 21 conditions, notamment que seule une « délégation » de 20 personnes au maximum puisse se rendre depuis le parc de l'Ariana jusque devant la mission des Etats-Unis (en face de la Mission de Russie), selon un parcours minuté et pour un temps de présence restreint devant la mission. Vu les conditions imposées, solidaritéS a renoncé à la tenue de la manifestation. Un recours a été déposé, la procédure est en cours.

En janvier 2026, le Parti du Travail a demandé une autorisation pour une manifestation en soutien au peuple vénézuélien avec rassemblement et cortège prévu devant la mission des Etats-Unis. Le DIN a autorisé le rassemblement mais interdit le cortège, faisant valoir des délais trop courts pour assurer la sécurité. Un recours a été déposé, la procédure est en cours.

En janvier 2026, le DIN a convoqué une rencontre avec le CUP pour leur signifier ne plus vouloir autoriser les rassemblements hebdomadaires du mardi à Bel-Air. Cette restriction était motivée par l'allégation selon laquelle le lieu serait alors « privatisé » par le CUP comme symbole pour la Palestine et que cela créerait un précédent qui permettrait à chaque groupe d'avoir un rassemblement fixe sur une base régulière. Les autorisations continueront néanmoins à être délivrées pour mars et avril, avec un horaire un peu retardé. Une réunion aura à nouveau lieu pour discuter des mois suivants (date à fixer).

En juin 2025, la délégation des travailleurs-euses suisses à la Conférence de l'OIT, soutenant l'organisation de plusieurs rassemblements de collègues de différents pays pendant la Conférence, s'est vue réclamer par la Police Cantonale les images qui devaient être montrées pendant l'événement. Cette pratique encadrant le contenu des manifestations au prétexte de la procédure d'autorisation est évidemment contraire à la liberté d'expression.

La situation se complique lorsque la manifestation doit se tenir sur un lieu ouvert au public mais relevant du domaine privé. À titre d'exemple, le SIT avait voulu organiser un rassemblement sur les conditions de travail du GIAP sur l'esplanade du Pont-Rouge en février 2026. Le propriétaire de l'esplanade s'y étant opposé, le rassemblement a eu lieu sur le trottoir – domaine public – avec une autorisation. S'en sont suivies des altercations avec le personnel du lieu, interrompant les discussions avec les médias, et des accusations de gêne aux accès, dont les suites ne sont pas connues à ce jour. D'autres imbroglios concernant des manifestations sur des parcelles de l'Université de Genève nous ont été remontées. La CGDM rappelle que la tenue de manifestations dans les endroits normalement accessibles au public doit en principe être tolérée et facilitée par les autorités au même titre que les manifestations sur le domaine public. On ne saurait admettre que la privatisation de l'espace public s'accompagne d'une restriction des droits fondamentaux sur cet espace.

b. Sanctions contre organisateur-ice-x-s

Même si le droit de manifester est un droit fondamental, la demande d'autorisation est soumise à des procédures administratives compliquées. Ainsi, les demandes d'autorisation doivent être présentées par une ou plusieurs personnes physiques, majeures, soit à titre individuel, soit en qualité de représentantes autorisées d'une personne morale (art. 4 al. 1 LMDPu). Ces personnes peuvent, par la suite, être tenu-e-x responsable-x de tout incident qui arrive lors de la manifestation. De plus, des émoluments allant jusqu'à 500 CHF (art. 4 al. 4 LMDPu) sont souvent utilisés pour pénaliser des demandes déposées moins de 30 jours en avance. Ces règlements et pratiques font que l'organisation de manifestations à Genève est souvent accompagnée par un important fardeau financier et juridique. Quelques exemples :

Le 15 mai 2025, le Rectorat de l'Université de Genève dépose une plainte pour violation de domicile contre les étudiant-e-x-s de la coordination étudiante pour la Palestine (CEP) après deux jours de manifestations et d'occupations autour du bâtiment d'Uni-Dufour.

Le 25 novembre 2025, la Grève féministe reçoit une amende de CHF 400 pour le déplacement d'un groupe entre sa mobilisation et un autre événement (les Rouges Putes, devant la Cour de justice). Une opposition a été faite mais l'amende a été maintenue. Une audience est prévue au Tribunal de Police.

Le 6 octobre 2025, c'est en revanche une petite victoire : dans l'affaire Free Jérémie*, une personne identifiée comme organisatrice avait reçu une amende de

CHF 800.- + CHF 150.- d'émoluments pour avoir dépassé de quelques minutes la durée prévue pour les arrêts pour des discours au cours de la manifestation. Elle a finalement été acquittée par le Tribunal de Police.

c. Répression et fichage de participant-e-x-s

Le droit de manifester n'est pas seulement entravé par le régime d'autorisation restrictif que pratique le canton de Genève, mais aussi, et surtout, au vu des événements de la période observée, par les violences policières. De nombreuses pratiques policières visent à intimider et réprimer les participant-e-x-s (mais pas seulement) à des manifestations, depuis une présence et un équipement disproportionnés jusqu'à un usage de la force avec des « petits » coups de matraque ou des tirs de LBD en passant par des passages, des contrôles d'identité, des détentions provisoires ou encore le recours à des grenades lacrymogènes et à des canons à eau. La CGDM dénonce ces pratiques qui sont en contradiction avec le droit de manifester. La liste ci-dessous présente quelques-uns des abus policiers recensés, sans prétendre à l'exhaustivité.

Le 3 mai 2025, à l'occasion d'un rassemblement anti-avortement, une contre-manifestation sous forme de « casserolade » a été organisée. Plusieurs manifestantes ont été coincées dans la gare à leur arrivée, sans pouvoir accéder au rassemblement. La Police s'est montrée très agressive, arrachant une banderole et poussant une personne à terre.

Le 3 juin 2025, des étudiant-e-x-s se rassemblent pacifiquement devant le Palais Eynard, à l'occasion d'une conférence de presse tenue par le Rectorat de l'Université de Genève. Peu après l'arrivée des étudiant-e-x-s, plusieurs fourgons de police et une dizaine de policiers anti-émeute arrivent. La police a exigé la dispersion du rassemblement dès la fin de la prise de parole sous peine d'interpellation et amende pour toutes les personnes présentes. Au moment de la dispersion, un fourgon a suivi les étudiant-e-x-s jusqu'au parc des Bastions, où ils se sont assis-e-x-s dans l'herbe.

Le même 3 juin 2025, lors d'une manifestation contre la tenue d'une conférence anti-trans à la ferme du Lignon, la police a déployé des moyens de contrainte avec une violence exceptionnelle, ne respectant aucun protocole de sommation. La vingtaine de personnes présentes s'est fait matraquer dans les côtes et dans le dos, reçu des coups pieds dans les tibias et ont été violemment jeté-e-x-s à terre, se sont fait presser des nerfs sous les oreilles et étrangler les jugulaires.

Le 9 juin 2025, lors d'une manifestation pro-palestiniennne, plusieurs centaines de manifestant-e-x-s descendent sur les voies des quais 3-4 à la gare Cornavin. Plusieurs personnes ont été convoquées à la police par la suite pour avoir été prétendument identifiées sur des images les montrant sur les voies de chemin de fer.

Le 2 octobre 2025 s'est tenue une manifestation de soutien à la Flotille de la liberté pour Gaza. Elle a fait l'objet d'une violence policière inédite. De nombreux témoignages ont été rassemblés par la CGDM, la LSDH et Amnesty International. Il en ressort que l'avant de la manifestation a été bloquée par un cordon à la sortie du pont du Mont-Blanc, puis que l'arrière s'est trouvé aux prises avec d'autres agent-es. Cela seul créait déjà un risque important de mouvements de foule sur l'eau et a fait monter la pression. S'en sont suivies des altercations puis un usage de canons à eau, lacrymogènes (y compris tirs en cloche), balles en caoutchouc (y compris des tirs tendus non-réglementaires). Alors que la manifestation se dispersait, divers groupes ont été harcelés par la police, allant jusqu'au tir de gaz lacrymogènes dans le hall de la gare Cornavin³. La CGDM, conjointement avec la LSDH et l'AJP, ont adressé une lettre ouverte au DIN, menant à une rencontre avec Carole-Anne KAST en date du 17 février 2026. Les autorités admettent un usage disproportionné de la force mais persistent à le considérer comme un ensemble de situations individuelles isolées, dans une posture de déresponsabilisation totale.

Le 7 octobre 2025, une nouvelle manifestation de soutien à Gaza, initialement prévue de Bel-Air à la Treille, se poursuit par Cirque puis la gare Cornavin. À nouveau, la police est déployée en force et fait usage de matraques et de gaz lacrymogènes.

Cette triste répression des mouvements contre le génocide en cours à Gaza survient malheureusement dans un contexte suisse plus large. Relevons la répression des manifestations pour la Palestine du 21 juin et du 11 octobre 2025 à Berne, ainsi que celle du 2 novembre 2025 à Sion, qui en plus d'une restriction de parcours a vu un organisateur présumé poursuivi pour plusieurs dizaines de milliers de francs de frais. Le 6 octobre 2025, une voiture traverse une manifestation à Lausanne sans que la police ne s'en émeuve outre mesure. Bien que des poursuites aient été engagées par la suite, la CGDM rappelle que les autorités ont l'obligation positive d'assurer la sécurité des

manifestations – fussent-elles non autorisées. L'encaissement du trafic automobile doit en faire partie.

Enfin, la saga judiciaire autour des mesures d'enquête suite au marquage de pistes cyclables clandestines en février 2023 se poursuit⁴. Faisant suite au dépôt d'une demande d'informations concernant quatre personnes tierces à la procédure en mai 2025, la commandante de police a admis l'existence de plusieurs bases de données susceptibles de contenir des informations concernant la participation à des manifestations. Il s'agit en particulier des « dossiers de police » et du « journal des événements ». Référence est également faite à une liste de bases de données tenue par le préposé cantonal⁵. Les démarches se prolongent encore aujourd'hui pour obtenir l'accès aux informations effectivement collectées et éventuellement en contester la légalité.

Sans être directement en lien avec le droit de manifester, **le 8 décembre 2025** s'est tenu le procès de l'occupation à la Rue Royaume : le Tribunal de Police a considéré que les participant-e-x-s étaient coupables de violation de domicile mais les a acquitté-e-x-s des faits de dommage à la propriété et d'empêchement d'accomplir un acte officiel tout en les exemptant de toute peine. Le Ministère public a formé un Recours auprès de la Chambre pénale d'Appel et de révision.

d. Attaques politiques

Au Grand Conseil, le droit de manifester - pourtant déjà fortement restreint à Genève – a fait l'objet de nombreuses attaques durant l'année écoulée.

Déposé en **2024** par le PLR, le projet de loi PL 13448 visait initialement à interdire les manifestations sur le « U lacustre » et sur les axes empruntés par les trams –soit pratiquement l'ensemble du centre-ville. Il a été légèrement modéré par la commission de l'économie du Grand Conseil et prévoit désormais que les manifestations au centre-ville ne peuvent être autorisées que de manière exceptionnelle et uniquement les samedis. Une telle loi empêcherait les voix contestataires de s'exprimer là où elles peuvent être entendues. De plus, en faisant de la restriction le principe et de l'autorisation l'exception, le projet de loi reste clairement contraire au droit supérieur (art.22 Cst. féd. ; art.11 CEDH). Lors de la session de mars, le Conseil d'Etat n'a pas demandé le 3ème débat, invoquant l'incompatibilité du projet avec le droit supérieur. Le vote final est donc repoussé à la session du 7 et 8 mai

³ Voir reportage *Vraiment* du 20 mars 2026 sur la RTS : <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/2026/article/manifestation-pro-gaza-la-police-genevoise-accusee-de-tirs-illegaux-29182257.html>

⁴ Voir page de la campagne de soutien sur <https://wemakeit.com/projects/des-velos-pas-des-fiches> et Rapport 2024-2025.

⁵ <https://outil.ge.ch/chacatfich/#/catalog/institution/214/218>, Pouvoir exécutif -> DIN->Corps de police

2026. La CGDM est prête à combattre sur tous les plans cette attaque frontale contre le droit de manifester, particulièrement par voie référendaire et judiciaire.

En 2024 aussi, l'UDC avait déposé un projet de loi qui demandait l'interdiction de toute manifestation politique au sein de l'Université de Genève (Unige) et attaquait plus largement la CUAÉ, syndicat étudiant de l'Unige et membre de la CGDM. Heureusement, ce projet de loi a été refusé par une majorité du Grand Conseil le 25 septembre 2025, même si le droit de manifester au sein des bâtiments universitaires reste restreint par d'autres facteurs (voir plus haut).

Enfin, à l'approche du G7, les lignes politiques se tendent. **En mars 2026**, une motion et une résolution visant à interdire toute manifestation politique durant la tenue du sommet ont été déposées et votées immédiatement par la majorité de droite.

Au niveau des exécutifs, la conseillère administrative de la Ville de Genève Marie Barbey Chappuis a annoncé être opposée à la tenue d'une manifestation contre le G7, et souhaite également interdire la manifestation politique statique prévue le samedi 13 juin dans le Parc des Bastions, lieu prévu d'un village militant No-G7. Quant à la conseillère d'Etat Carole-Anne Kast, elle a communiqué son souhait que la manifestation se tienne en France plutôt qu'à Genève.

Sur le plan extra-parlementaire, une lettre ouverte soutenue par plusieurs élu-e-x-s du Grand Conseil et par la CICAD (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation) avait demandé que la manifestation en solidarité avec la Palestine du 12 avril 2025 soit interdite par les autorités. Au-delà de la diabolisation du mouvement pro-palestinien sous-jacente et même si la manifestation n'a pas été interdite, cette demande montre la fragilité du droit de manifester à Genève.

3. Sur le régime d'annonce

a. Pourquoi ne pas demander d'autorisation pour une manifestation ?

La Coordination genevoise pour le droit de manifester s'oppose depuis ses débuts au régime de l'autorisation préalable en matière de manifestation (cf. le 1er rapport de la CGDM en 2019). Ce régime est liberticide car il laisse le soin aux autorités d'autoriser ou non une manifestation, alors que manifester est un droit fondamental qui ne dépend pas du bon vouloir des autorités, comme le souligne également le droit international.

La LMDPu, qui régit à Genève le droit de manifester et prévoit un régime d'autorisation, est utilisée par les autorités pour mettre la pression sur les

organisateur-trices de manifestation de multiples manières : en individualisant la responsabilité de la manifestation et de tous les actes potentiellement répréhensibles qui auraient été commis en marge de celle-ci, en multipliant les contacts et les pressions avant et pendant la manifestation avec une des personnes organisatrices de celle-ci, en refusant de délivrer des manifestations devant des lieux symboliques importants ou pour des parcours ayant un impact prétendument trop fort sur la circulation routière, en imposant un délai d'annonce préalable de 30 jours avant la manifestation presque toujours impossible à tenir – sous peine d'émoluments, en imposant des contraintes importantes aux organisateur-trices qui relèvent d'une externalisation de certaines tâches dévolues aux autorités (service d'ordre, médecins etc.).

C'est pourquoi la CGDM se bat pour passer au système de la notification préalable (modification des art. 3 à 5 LMDPu), dans le sens de ce que préconise le droit international. Dans cette optique, plusieurs organisations membres ont ouvertement renoncé au dépôt de demandes d'autorisation selon les formes exigées par les autorités pour se contenter d'une notification par e-mail. Cette façon de faire apparaît intéressante, quand bien même les autorités intègrent ensuite cette annonce sous forme de procédure d'autorisation, donnant suite avec des demandes de renseignements et des restrictions. La CGDM encourage les échanges entre ses membres en vue d'aboutir à une pratique de notification préalable plus compatible avec le rôle de modèle que Genève prétend jouer.

b. Nos recommandations reconduites depuis notre 1er rapport (2019)

- Abandon du régime d'autorisation en faveur d'un système de notification préalable (modification des art. 3 à 5 LMDPu) ;
- Délivrance d'autorisations de manifester devant les lieux symboliques, soit notamment les Missions diplomatiques ainsi que les lieux de travail concernés par un conflit syndical ;
- Suppression du délai de 30 jours pour soumettre une demande d'autorisation de manifester (abrogation de l'art. 2 al. 1 LMDPu) ;
- Interdiction à la Police de communiquer ses rapports relatifs à des faits relevant de l'exercice de la liberté de réunion pacifique aux autorités administratives (SEM et l'OCPM) cela jusqu'à l'entrée en force d'une éventuelle décision condamnatrice ;
- Suppression des dispositions pénales de la LMDPu (abrogation de l'art. 10 LMDPu) ;

- Renonciation à poursuivre tout-e-x participant-e-x à une manifestation pacifique lorsque l'intéressé-e-x n'a pas commis personnellement, à cette occasion, un acte répréhensible et propre à créer un réel danger pour la sécurité d'autrui.

c. How-to annoncer une manifestation : Guide pratique

Voici un résumé de la démarche adoptée par certaines organisations membres :

1. Faire un e-mail à la police cantonale genevoise cop-autorisations@police.ge.ch en indiquant:

- Le motif de la manifestation (sans besoin d'entrer dans le détail, par ex. : "Solidarité avec le peuple palestinien").
- Le ou les noms des organisations politiques qui sont à l'origine de la manifestation.
- L'e-mail (éventuellement numéro de téléphone) d'une personne de contact avant et pendant la manifestation, étant précisé que cette personne ne saurait être individuellement tenue pour organisatrice de la manifestation (cela ne donne pas le droit à la police de contacter sans cesse cette personne ou de l'intimider avant ou pendant la manifestation).
- Le jour et les horaires de début et de fin de la manifestation.
- Le lieu du rassemblement s'il est fixe, ou le parcours de la manifestation s'il y a un cortège.
- Le nombre de personnes approximatif attendues (une fourchette large suffit, par ex. "de 300 à 500 personnes" – cela pourra être précisé dans un second temps si besoin en fonction de l'évolution de la mobilisation ou du contexte politique).
- Si le contexte le justifie (politique locale ou internationale, évènement particulier etc.), éventuellement argumenter en une phrase (pas besoin de faire plus) l'importance et l'urgence de la manifestation.
- Dans le cadre des manifestations avec cortège, si un ou des véhicule(s) sera/seront nécessaire(s) à la manifestation (et si oui, dans un second temps, le véhicule en question, la plaque d'immatriculation et une copie du permis du/de la conducteur-trice - attention, si le véhicule est loué cela peut compliquer les démarches).
- Si un raccordement électrique est nécessaire pour faire fonctionner un système-son pour diffuser des discours, de la musique ou une performance. La commune en question sur laquelle se tiendra la manifestation pourra répondre à cette demande.
- Si tout autre matériel particulier est nécessaire.

2. Certaines informations peuvent être envoyées à la police dans un second temps. **Il n'est pas nécessaire d'avoir toutes les informations pour commencer l'annonce**, seule la cause de la manifestation, le jour et la personne de contact sont importantes à annoncer dès le premier e-mail. Il n'est a priori pas obligatoire de donner suite à toute demande d'information ultérieure de la police, qu'il s'agisse des organisations présentes, des slogans sur les banderoles et pancartes, des noms des personnes intervenantes lors de la manifestation, etc. En revanche, la police demande généralement de prévoir un service d'ordre (que vous appelons peut-être service d'auto-protection ou autre), composé de personnes identifiable (par exemple avec des gilets de visibilité) chargées de faire respecter le cadre fixé pour la manifestation. Il est recommandé de mettre en place un tel service, mais il n'est pas obligatoire de transmettre le nom des personnes en faisant partie.

3. En cas de pression de la police, vous pouvez contacter la CGDM via notre adresse mail pour nous rapporter cette intimidation. Nous collectons ces intimidations pour le cas échéant les notifier aux autorités, aux médias ou aux politiques. La CGDM n'intervient cependant pas directement, pour un soutien juridique par exemple, mais peut vous mettre en contact avec des juristes compétent-e-x-s si vous n'en connaissez pas.

4. Conclusion

Comme le montre ce 6ème rapport de la CGDM, le droit de manifester à Genève continue non seulement d'être violé par de nombreuses entraves administratives imposées aux organisateur-ice-x-s, mais fait aussi l'objet de plusieurs attaques politiques. De plus, il est inacceptable que manifester à Genève devienne de plus en plus un risque physique, comme l'illustre l'augmentation des violences policières contre des manifestations.

À quelques mois des mobilisations annoncées contre le G7, il est d'autant plus urgent que les autorités ne prétendent plus que le droit de manifester soit négociable, mais qu'elles reconnaissent leur responsabilité et leur obligation par le droit international de rendre possible toute manifestation politique et de garantir la sécurité de tou-te-x-s les manifestant-e-x-s.

Genève, 3 avril 2026

5. Revue de presse

Comme l'année dernière, nous concluons ce rapport avec une revue de presse non exhaustive de parutions en lien avec le droit de manifester.

a. Genève

[UBS peinturlurée, activistes acquitté-es](#), Le Courrier, 2025.02.03

[Recours contre l'interdiction d'un événement du FIFDH à Cologny](#), RTS, 2025.03.06

[Militant-es pour le climat à nouveau inquiété-es](#), Le Courrier, 2025.03.13

["Recours contre l'acquittement de trois activistes"](#), Michel Pralong - Le Matin, 2025.03.14

[Près de 2000 personnes manifestent pour la Palestine](#), TDG, 2025.04.12

[Policiers sans matricule: «C'est la porte ouverte aux abus!»](#), Leila Hussein - 20min, 2025.04.27

[Ancien élu matraqué, plainte classée](#), Le Courrier, 2025.04.28

[La liberté de réunion pacifique n'est pas un acquis inébranlable à Genève \[CGDM\]](#), Rocco Zacheo - L'Évènement syndical, 2025.05.07

[Condamnation annulée pour une signature invalide](#), Le Courrier, 2025.05.15

[L'Université de Genève ferme un bâtiment occupé par des manifestants pro-palestiniens](#), Le Temps, 2025.05.15

[Le pont du Mont-Blanc appartient-il aux manifestants?](#), Léman bleu, 2025.05.19

[Autorisation de manifester: le Canton a le dernier mot](#), Tribune de Genève, 2025.05.19

[Une faille formelle délivre le CUP](#), Le Courrier, 2025.06.04

[«Investir pour doper la Genève touristique»](#), GHI, 2025.06.11

[Réputation brisée](#), Anne-Cécile Reimann - Tribune de Genève, 2025.07.03

[Activistes toujours visés](#), Le Courrier, 2025.08.28

[Manifs à l'uni garanties](#), Le Courrier, 2025.09.25

["Le Grand Conseil refuse de restreindre le droit de manifester à l'Université"](#), Tribune de Genève, 2025.09.25

[Israël irrité par « l'occupation » de la place des Nations par des propalestiniens](#), Tribune de Genève, 2025.09.26

[Des violents heurts émaillent le cortège pour Gaza](#), Le Courrier, 2025.10.02

[Pluie de lacrymos contre la manif](#), Le Courrier, 2025.10.03

[La police genevoise accusée de répression disproportionnée](#), Tribune de Genève, 2025.10.03

[Syndicaliste acquittée pour une manifestation](#), Le Courrier, 2025.10.06

[Manif réprimée : les associations haussent le ton](#), Le Courrier, 2025.10.06

[Des associations interpellent Carole-Anne Kast sur les « violences policières »](#), Tribune de Genève, 2025.10.06

[Amendée pour des arrêts non autorisés lors d'un défilé, elle est acquittée](#), TDG, 2025.10.06

[Philanthropie sous influence ?](#), Le Courrier, 2025.10.08

[La police en première ligne, pendant que Mathilde Mottet vomit son mépris](#), Blick, 2025.10.13

[Pont du Mont-Blanc bloqué : le Tribunal fédéral confirme la peine](#), Tribune de Genève, 2025.10.15

[Contestation estudiantine: Des militants des années 80 défendent les manifestants d'aujourd'hui](#), Tribune de Genève, 2025.11.14

[La Corratierie se vide de ses commerces + édito Une ville fantôme](#), GHI, 2025.11.19

[« Les autorités nient l'existence des violences policières »](#), Tribune de Genève, 2025.11.20

[La jeunesse socialiste dénonce une « interdiction de facto » de manifester](#), Tribune de Genève, 2025.11.21

[Cologny se « protège des voix contestataires »](#), Le Courrier, 2025.11.23

["« Les 12 de la rue Royaume » clament leur innocence](#), Tribune de Genève, 2025.12.08

["« Les douze de la rue Royaume », coupables, mais exemptés de peine](#), Tribune de Genève, 2025.12.10

[La Suisse rétrogradée dans un rapport sur les libertés fondamentales](#), Tribune de Genève, 2025.12.10

[Plaintes contre la police](#), Le Courrier, 2025.12.15

[Deux plaintes déposées contre la police pour la manifestation du 2 octobre](#), Tribune de Genève, 2025.12.15

[Pour Nicolas Walder, quelques « coupures » dans une campagne permanente](#), Le Temps, 2025.12.27

[Manif réprimée, réponses demandées](#), Le Courrier, 2026.01.13

[Manifestations : « Le commerce n'est pas un droit fondamental », Le Courrier, 2026.01.20](#)

[La justice claque Cologny \(et l'État\) après l'interdiction d'un événement du FIFDH, Tribune de Genève, 2026.02.25](#)

[« C'est un échec pour la police quand une manifestation se passe mal » : un débat sur le comportement des forces de l'ordre, Dauphiné libéré, 2026.03.13](#)

[C'est Bob, Tribune de Genève, 2026.03.14](#)

[Manifestation pour Gaza à Genève: des vidéos accablent la police, RTS, 2026.03.15](#)

[Les timides débuts de Carole-Anne Kast au sein du gouvernement, Tribune de GE, 2026.03.17](#)

[La restriction des manifestations politiques tombe sur un os, Tribune de Genève, 2026.03.20](#)

[Courrier des lecteurs, Tribune de Genève, 2026.03.20](#)

[Manifs: tour de vis bloqué, Le Courrier, 2026.03.20](#)

[Genève : projet limitant les manifestations du samedi en suspens, ATS, 2026.03.20](#)

[Qui sur le pont du Mont-Blanc? A Genève, la joute autour du droit de manifester bat son plein, Le Temps, 2026.03.20](#)

[Le Grand Conseil veut interdire toute manifestation à Genève, ATS, 2026.03.20](#)

[C'est bob, Tribune de Genève, 2026.03.21](#)

[Jean-François de Saussure, directeur général de Genève Aéroport: «La guerre nous coûte chaque semaine entre 600 000 et 700 000 francs», Le Temps, 2026.03.24](#)

[Olivier Jornot, superstar en sursis du grand show judiciaire genevois, Le Temps, 2026.03.31](#)

[Activisme patronal, services publics, Journal SSP, 2026.11.07](#)

b. (No-)G7

[Genève limite les grandes manifestations en juin 2026 à cause du G7, Tribune de Genève, 2025.11.26](#)

[Une quarantaine d'organisations s'opposent à la tenue du G7 en juin, TDG, 2026.02.12](#)

[Grande manif contre le G7 le 14 juin, Le Courrier, 2026.02.12](#)

[La manifestation et le village anti G7 prévus à Genève en juin prochain, Dauphiné libéré, 2026.02.12](#)

[De manifestations à prévoir à Genève le 14 juin pour dénoncer le G7, ATS, 2026.02.12](#)

[Manifestation à Évian: L'État et les opposants au G7 négocient pour conjurer le spectre de 2003, TDG, 2026.02.26](#)

[A trois mois du G7, l'inconnu, Le Courrier, 2026.03.11](#)

[« Marie Barbey-Chappuis: «Personne ne veut revivre les événements de 2003», Leman Bleu, 2026.03.12](#)

[À trois mois du G7, la Ville s'inquiète du flou autour du dispositif de sécurité, Tribune de Genève, 2026.03.12](#)

[2000 militaires prêts: L'armée suisse prête à sécuriser le sommet du G7 à Evian, ATS, 2026.03.12](#)

[G7 à Évian: élus et commerçants craignent un scénario G8, Lemanbleu, 2026.03.12](#)

[La magistrate Marie Barbey-Chappuis s'oppose à une manif anti-G7, ATS, 2026.03.13](#)

[Lugon sans permission: G7, Kast néglige la castagne, Leman bleu, 2026.03.14](#)

[Le Valais engagé pour la sécurité, lors du G7 d'Evian. Sans contrôle systématique aux frontières, Rhône FM, 2026.03.16](#)

[G7: des associations tapent du poing face à la Ville, ATS, 2026.03.17](#)

[Genève doit-elle interdire les manifestations en vue du G7 à Evian? Débat entre Sylvain Thévoz \(PS/GE\) et Maxime Provini \(PLR/GE\), Forum RTS La 1ère, 2026.03.17](#)

[Un collectif dénonce une volonté politique d'interdire les manifestations lors du G7, Lemanbleu, 2026.03.17](#)

[Genève pour un contre-G7 en France, Le Courrier, 2026.03.18](#)

[Évian: G7: la Suisse demande à la France d'accueillir les manifestations, Agence France-presse AFP, 2026.03.18](#)

[Genève veut que la France accueille la contestation anti-G7, Lemanbleu, 2026.03.18](#)

[G7 à Evian: Genève demande à la France de «s'engager» à accueillir le contre-sommet sur son sol, Le Temps, 2026.03.18](#)

[G7 à Évian: «La France doit accueillir un contre-sommet», Tribune de Genève, 2026.03.18](#)

[Genève demande à la France d'accueillir les manifestations liées au G7 d'Evian, RTS, 2026.03.18](#)

[La coalition No-G7 refuse que la contestation soit confinée en France, Tribune de Genève, 2026.03.19](#)

[G7 à Évian-les-Bains : la Suisse demande à la France d'accueillir sur son sol les manifestations des opposants, France3 régions, 2026.03.19](#)

[Macron lädt zum Gipfel – und die Schweiz fürchtet Ärger](#), Blick, 2026.03.19

[Sommet du G7 à Evian : Genève veut que la France organise les contre manifestations](#), Dauphiné, 2026.03.19

[G7 : pourquoi la Suisse veut que la France accueille une manifestation prévue à Genève](#), Le messenger, 2026.03.19

[G7 : les associations genevoises veulent une manifestation genevoise](#), Dauphiné, 2026.03.20

[Lugon sans permission: G7, épisode 2 d'une interminable saison](#), Léman bleu, 2026.03.21

[Genève à chaud](#), Léman bleu, 2026.03.22

[Sommet G7: Genève veut durcir les règles sur les manifestations](#), Léman bleu, 2026.03.23

[«Il faut interdire les manifestations du 10 au 21 juin»](#), 20 min, 2026.03.24

[Sommet du G7 à Évian : les milieux économiques genevois appellent le Conseil d'État à prendre des mesures préventives nécessaires](#), Fédération des entreprises romandes, 2026.03.24

[Les entreprises demandent l'interdiction des manifestations pendant le G7](#), Léman bleu, 2026.03.24

[Sur le G7, Monica Bonfanti affiche fermeté et vigilance](#), reprise Journal léman bleu 23.03, 2026.03.24

[G7 à Évian: les milieux économiques genevois réclament des mesures préventives](#), Radiolac, 2026.03.24

[G7 d'Évian: les milieux économiques somment le Conseil d'État de les protéger](#), Tribune de Genève, 2026.03.24

[Plus jamais la chienlit de 2003!](#), GHI, 2026.03.25

[G7: l'économie hausse le ton](#), Entreprise romande, 2026.03.26

[Vu par Jean-Charles Simon: Les derniers détails à régler avant le G7](#), Le Matin, 2026.03.26

[G7 à Évian : Genève au cœur du dispositif de sécurité et des transferts des VIP](#), Le Messenger, 2026.03.26

[Pour le G7 à Evian, la Suisse déploiera son premier système anti-drones](#), Le Temps, 2026.03.26

[No-G7 : c'est quoi ce contre-sommet qui s'organise du côté de Genève ?](#), L'essor savoyard, 2026.03.27

[Une menuiserie propose en vain des barricades aux magasins](#), 20min, 2026.03.27

[Avant le sommet du G7 à Évian: Les commerçants genevois ne se protègent pas contre les casseurs](#), Tribune de Genève, 2026.03.27

[La coalition No-G7 refuse d'abandonner le droit de manifester](#), Léman bleu, 2026.03.28

[G7 : remous autour de la manifestation à Genève](#), Dauphiné, 2026.03.28

[C'est quoi, le G7 ?](#), RTS Le Point J, 2026.03.31

[Sommet du G7 à Evian: Berne participera aux coûts de sécurité](#), 20minutes, 2026.04.01

[Autoriser les manifestations autour du G7 à Genève serait le signe d'une démocratie robuste](#), Rudi Berli (Vert-e-s/GE), Le Temps, 2026.04.01

[La Confédération paiera la facture sécuritaire du G7 à Évian](#), Tribune de Genève, 2026.04.01

[La Confédération remboursera aux cantons 80% des frais sécuritaires liés au sommet du G7 à Evian](#), RTS, 2026.04.01

[Interview de Mme Carole-Anne Kast \(PS/GE\), cheffe de la sécurité qui dit qu'elle ne veut pas de manifestation No-G7 en Suisse s'il n'y en a pas en France](#), Journal de 6h sur RTS La 1ère, 2026.04.02

[Sommet d'Évian: Une carte militante cible des entreprises à Genève et ravive les craintes avant le G7](#), Tribune de Genève, 2026.04.02

[G7 à Évian: Berne paiera 80% des coûts de sécurité, Genève reste prudente](#), Léman bleu, 2026.04.02

c. Vaud

[Les propos d'Hildbrand contestés](#), Le Courrier, 2025.03.28

[«Il s'agit d'un classique dans le dénigrement des mouvements féministes» \(cours de lecteurs\)](#), Claire Jobin - Matin dimanche, 2025.04.27

[Émeutes à Lausanne : ici la France ?](#), Le PoinG - Léman bleu, 2025.08.27

[Rassemblement sous contrôle à Lausanne](#), Le Courrier, 2025.09.17

[Face à face sous haute tension](#), Le Courrier, 2025.09.18

[Manifestations: Amnesty tance la Ville de Lausanne](#), Le Courrier, 2025.09.19

[Amnesty s'inquiète de la réponse policière aux manifestations de jeudi](#), Tribune de Genève, 2025.09.19

[Manifestations à Lausanne : la Municipalité veut ouvrir le dialogue](#), Le Courrier, 2025.10.03

[Manifestation propalestinienne: Lausanne veut apaiser les tensions entre police et manifestants](#), 24heures, 2025.10.03

[Après sa manif «la plus compliquée»: Le syndic de Lausanne organise un dialogue entre pro-palestiniens et police](#), Blick, 2025.10.03

[Manifestations à Lausanne: la Municipalité veut ouvrir le dialogue](#), ATS, 2025.10.03

[La disparition du politique à Lausanne face à la violence](#), UDC VD, 2025.10.10

[A Lausanne, une droite offensive drague les commerçants](#), Blick, 2025.10.31

[2025, l'année où la roue s'est arrêtée de tourner pour le canton de Vaud: chronique d'une annus horribilis](#), Le Temps, 2025.12.30

[La deuxième édition du carnaval « antifa » a rassemblé 4000 personnes à Lausanne sous étroite surveillance](#), RTS, 2026.03.29

[Le carnaval populaire, plus déterminé que jamais](#), L'Événement syndical, 2026.04.02

d. Valais

[Coupe du monde à Crans-Montana: la manifestation dénonçant l'impact environnemental du ski n'aura pas lieu](#), Sophie Dorsaz - Le Nouvelliste, 2025.02.21

[Sion: le Conseil municipal refuse d'autoriser la manifestation du 1er novembre en soutien à Gaza](#), Le Nouvelliste, 2025.09.25

[Rassemblement pour Gaza: la police intervient](#), Le Courrier, 2025.09.29

[Sion: une manifestation de soutien à Gaza réunit sans heurts plus de 200 personnes](#), Le Nouvelliste, 2025.10.02

[Manifestation du 1er novembre pour la Palestine à Sion: «Autorisée ou non, elle aura lieu»](#), Le Nouvelliste, 2025.10.28

[Gaza: la loi des plus forts](#), Le Courrier, 2025.10.29

[Reportage à Sion.](#), Forum RTS la 1ère, 2025.11.01

[Matraques et arrestations: Tensions à Sion lors d'une manif pro-palestinienne non-autorisée](#), Blick, 2025.11.01

[Manifestation pro-palestinienne non autorisée à Sion: ambiance tendue, des personnes arrêtées, une policière blessée](#), Le Nouvelliste, 2025.11.01

[En Valais, la manifestation pro-palestinienne pourrait engendrer un bras de fer judiciaire sur la facturation des frais de sécurité](#), Le Temps, 2025.11.13

[Bras de fer sur le droit de manifester](#), Le Courrier, 2025.11.19

[Une facture de 80'000 francs pour un rassemblement non autorisé à Sion](#), Tribune de Genève, 2025.12.02

[«Les décisions liées au drame de Tête Blanche ont été les plus difficiles» Christian Varone, 18 ans à la tête de la police](#), Le Nouvelliste, 2025.12.27

e. Fribourg

[Droit de manifester: le TC fribourgeois désavoue les autorités](#), ATS, 2025.06.06

[«Un arrêt historique» du Tribunal cantonal. Les organisateurs de manifestations à Fribourg ne devraient plus être freinés par les frais de police](#), La Liberté, 2025.06.06

[Au-delà des slogans et des postures](#), Le Courrier, 2025.06.12

[Des milliers de Romandes réclament l'égalité sous un soleil de plomb](#), L'Événement syndical, 2025.06.15

["Tout n'est pas réglé pour les manifestations fribourgeoises. Si les frais seront moins nombreux pour les organisateurs, des services pourront toujours être facturés](#), La Liberté, 2025.06.17

[Pourquoi ne pas payer pour une manif](#), Le Courrier, 2025.06.18

[Deuxième victoire pour le droit de manifester](#), L'Événement syndical, 2025.06.19

f. Berne

[A propos des diverses formes de violence...](#), La Liberté, 2025.01.23

[Une manifestation pro-palestinienne tendue dans les rues de Berne](#), Tribune de Genève, 2025.10.11

[La situation a rapidement tourné au drame, selon les observateurs](#), Tribune de Genève, 2025.10.13

[Plus de 250 blessé-es et une enquête exigée](#), le Courrier, 2025.10.16

[Pratique manifestante: «Le black bloc n'a pas du tout de fonction de bouclier»](#), 24heures, 2025.10.20

[Christian Dussey: «Je quitte le Service de renseignement de la Confédération aussi fasciné que frustré»](#), Le Temps, 2025.10.24

[Mattea Meyer, coprésidente du Parti socialiste: «Rien ne justifie les émeutes violentes»](#), Le Temps, 2025.10.25

[Réflexions en marge des manifestations pro-palestiniennes](#), Le Temps, 2025.10.26

[Dictature patronale](#), Le Courrier, 2025.10.29

[La Suisse est-elle mal armée face à "l'extrémisme violent"? Débat entre les deux conseillères nationales Jacqueline de Quattro \(PLR/VD\) et Clarence Chollet \(Les Vert-e-s/NE\)](#), Forum RTS La 1ère, 2025.10.30

[Des élus bourgeois demandent de combattre l'extrémisme violent](#), ATS, 2025.10.30

[La droite veut punir et faire payer les émeutiers à coup d'IA](#), 20min, 2025.10.30

[Quand une manifestation dérape. Selon Jacqueline de Quattro, les fauteurs de troubles doivent payer la facture](#), La Liberté, 2025.10.30

[Längere U-Haft, härtere Strafen und KI-Gesichtserkennung: So wollen Bürgerliche auf die Krawall-Demo von Bern reagieren](#), Aargauer zeitung, 2025.10.31

[Après les violences à Berne: Comment la droite veut identifier et punir les émeutiers](#), 24 heures, 2025.10.31

[Après la manifestation pro-Palestine, l'UDC veut davantage de moyens pour les forces de l'ordre](#), ajour, 2025.10.31

[«Bande de casseurs» ou «groupe protecteur»? Le Black Bloc expliqué, au-delà des fantasmes](#), La Côte 2025.10.31

[La police bernoise mise toujours plus sur les drones pour ses interventions](#), RTS, 2025.11.03

[Manif pour Gaza à Berne : une intervention « punitive »](#), Le Courrier, 2025.12.16

[Facture policière à plus d'un million](#), Le Courrier, 2026.01.16

[La police cantonale bernoise recherche des suspects romands](#), Tribune de Genève, 2026.03.16

[Der Pranger trägt Presseausweis](#), Infosperber, 2026.04.01

g. Manifestation Palestine de Berne

[Manifestation pro-Palestine à Berne, la police tire avec des balles en caoutchouc et des canons à eau](#), RTS, 2025.05.24

[Des millions de dégâts et au moins vingt blessés: le lourd bilan de la manifestation pour la Palestine à Berne](#), Le Temps, 2025.10.12

[La manif pro-Palestine dégénère](#), ATS/Le Courrier, 2025.10.12

[Plaidoyer bernois pour une interdiction des mouvements antifas après les émeutes de samedi](#), ATS, 2025.10.12

[Berner Sicherheitsdirektor: «Ich erwarte, dass die zahlreichen Festgenommenen für ihre Taten verurteilt werden»](#), NZZ, 2025.10.12

[Dix-huit policiers blessés et «des millions de francs» de dégâts](#), 20min, 2025.10.12

[«Die gewaltextremistische linke Szene gehört endlich eng überwacht»](#), Blick, 2025.10.12

[Eskalation in Bern: Jetzt fordern Politiker ein schärferes Vorgehen gegen Linksradikale](#), Bernerzeitung/TA, 2025.10.12

[Krawall in Bern hilft den Menschen in Gaza kein bisschen](#), Tages Anzeiger, 2025.10.12

[Les raisons de la colère \(édito\)](#), Le Courrier, 2025.10.12

[Schande von Bern: Regierungsrat will Antifa verbieten – und bringt die Kesb ins Spiel](#), Aargzeitung, 2025.10.13

[«Les émeutes de samedi à Berne sont une véritable honte»](#), Le Temps, 2025.10.13

[Les violences laissent place aux questions et aux réflexions](#), Ajour+ Journal du jura, 2025.10.13

[«Le restaurant a été incendié. Les employés ont dû se réfugier au 1er étage»](#), Blick, 2025.10.13

[Manifestation à Berne: «La violence contre la police doit être condamnée»](#), Watson, 2025.10.13

[Forum RTS, La 1ère](#), 2025.10.13

[Manifestation à Berne: La situation a rapidement tourné au drame, selon les observateurs](#), TDG-24h, 2025.10.13

[«Il faut ficher les antifas comme les hooligans»](#), Watson, 2025.10.13

[A Berne, la longue nuit du 11 octobre](#), Le Courrier, 2025.10.14

[Préserver les droits démocratiques \(courrier des lecteurs\)](#), Le Courrier, 2025.10.14

[L'éclairage d'un expert: Avons-nous sous-estimé la violence d'extrême gauche en Suisse?](#), Blick, 2025.10.14

[«Une bande de voyous»: Des milieux politiques s'activent pour une surveillance accrue des «extrémistes de gauche»](#), Blick, 2025.10.14

[Beat Jans s'est exprimé sur la manifestation pro-palestinienne à Berne](#), Watson, 2025.10.14

[Réactions très polarisées à Berne](#), Le Courrier, 2025.10.14

[Manifester en cachant son visage, permis ou interdit, que dit la loi?](#), RTS, 2025.10.14

[Manif pro-Palestine à Berne: Des black blocs sont venus de toute la Suisse pour manifester à Berne](#), 24heures, 2025.10.15

[«Demo war ein strategischer Fail» - Chaoten üben Selbstkritik](#), Aargauer zeitung, 2025.10.15

[Le chef des UDC veut des noms: A Berne, une «partie considérable» des émeutiers pro-Gaza étaient romands](#), Blick, 2025.10.15

[Une enquête exigée: Les organisateurs de la manif à Berne dénoncent la «brutalité» de la police](#), ATS, 2025.10.15

[Manifestation à Berne: L'obligation d'annoncer une manifestation favoriserait-elle la casse?](#), 24heures, 2025.10.16

[Que s'est-il vraiment passé lors des manifestations pro-Gaza à Berne?](#), Forum rts la 1ère, 2025.10.16

[«Les gens étaient apeurés, certains tombaient»: une participante à la manifestation du 11 octobre à Berne raconte](#), Arcinfo, 2025.10.16

[Qui sont vraiment les black blocs dans les manifestations en Suisse?](#), RTS, 2025.10.16

[Manifestation. Le Conseil de Ville à Berne préoccupé après la manif pro-Palestine](#), ATS, 2025.10.16

[Jacqueline de Quattro s'inquiète pour la sécurité: «Les criminels ne risquent pas grand-chose en Suisse»](#), Blick, 2025.10.16

[De nombreuses zones d'ombre subsistent autour de la manifestation pro-Gaza à Berne](#), RTS, 2025.10.16

[Blocher: «Können froh sein, gab es keine Toten»](#), 20minuten, 2025.10.17

[«Das ist doch kein Polizeidirektor, der dies halbwegs in Schutz nimmt»](#), Berner zeitung, 2025.10.17

[«Die sind mit dem Herzen auf der Seite der Chaoten»: Blocher fährt Berner Stadtregierung an den Karren](#), Blick, 2025.10.17

[Die Skandal-Demo, die keine ist](#), Republik, 2025.10.17

[La chronique de Quentin Mouron: En Suisse, une police de plus en plus violente](#), Blick, 2025.10.17

[Sie schlagen Scheiben ein, greifen Polizisten an, legen Feuer. Linksradikale randalieren im Namen der Palästinenser. Wer steckt dahinter?](#), Nzz, 2025.10.18

[Lisa Mazzone est sans appel: «Les délinquants violents n'ont pas leur place chez nous»](#), Blick, 2025.10.18

[Le Forum des médias - Que faire face au retour des manifestations violentes?](#), Forum rts la 1ère, 2025.10.19

[C'est que le début](#), RTS Mise au point, 2025.10.19

[L'indulgence de la gauche face aux casseurs](#), Le Temps, 2025.10.19

[Une forte proportion de femmes dans les émeutes à Berne](#), 20min, 2025.10.19

[A Neuchâtel, une manifestation dénonce l'inaction suisse à l'égard de la Palestine](#), Arcinfo, 2025.10.05

[«Garantir le droit de manifester»](#), Le Courrier, 2025.03.18

h. Zurich

[Injustice climatique](#), Le Courrier, 2025.07.23

[Des experts de l'ONU critiquent les sanctions contre des étudiants](#), Tribune de Genève, 2026.01.27

[Manifs: la Suisse pointée du doigt](#), S. Dupont - Le Courrier, 2024.04.02

[La Suisse est trop dure avec les militants du climat](#), Le Matin, 2024.04.04

["ONU: experts inquiets de poursuites contre des activistes suisses](#), ATS, 2024.04.04

[«Un climat politique inquiétant»](#), Sophie Dupont - Le Courrier, 2025.03.12

[Plus de 8000 personnes manifestent à Zurich pour des loyers abordables](#), RTS, 2025.04.05

[La police municipale zurichoise n'est pas prête à se passer de balles en caoutchouc](#), RTS, 2025.07.02

i. Bâle

[Basler Regierung will Demos während des ESC zulassen – NGO übt Kritik](#), Basler Zeitung, 2025.04.28

[Die etablierte Linke und die Revolutionären – rhetorisch sind es zwei Welten](#), Basler Zeitung, 2025.05.01

[L'Eurovision fait-il vraiment l'unanimité à Bâle?](#), Forum RTS La 1ère, 2025.05.16

j. Suisse

[«Garantir le droit de manifester»](#), Sevan Pearson - Le Courrier, 2025.03.18

[Garantissons le droit de manifester! Manon Todesco](#), L'evenement syndical, 2025.04.03

[Les limitations du droit de manifester en Suisse dans le viseur d'Amnesty International](#), ATS+RTS, 2025.04.28

[Cibler les problèmes, pas les messagers \(édito\)](#), Le courrier, 2025.04.29

[Le droit de manifester en Suisse pointé du doigt par Amnesty](#), 24 heures, 2025.04.29

[Amnesty fustige les limitations du droit de manifester en Suisse](#), ATS, 2025.04.29

[Droits humains: Amnesty International tance aussi la Suisse](#), Le Matin, 2025.04.29

[Les unis imposent le silence \[occupations pro-palestiniennes\]](#), Julie Jeannet - Le Courrier, 2025.05.01

[Comment organiser une manifestation en Suisse?](#), RTS, 2025.10.10

["L'obligation d'annoncer une manifestation favoriserait-elle la casse"?](#), Tribune de Genève, 2025.10.16

[Libertés attaquées \(édito\)](#), P. Bach - Le Courrier, 2025.10.30

[Comment la droite veut identifier et punir les émeutiers](#), Tribune de Genève, 2025.10.31

[La répression comme remise en cause du droit de manifester](#), Solidarités, 2025.11.08

[Tolérance zéro pour l'extrémisme violent](#), J De Quattro- Blick, 2025.12.19

[Le PLR veut durcir les sanctions contre les casseurs](#), Tribune de Genève, 2026.01.21

[On vous écoute – Un espace pour vos réactions, avis et commentaires sur l'actualité](#), RTS La 1ère, 2026.03.18

[Le parlement durcit l'arsenal contre les manifestations violentes](#), Tribune de Genève, 2026.03.18

[Schweizer Kapo-Chef: «Die Leute sind nervöser und werden schneller wütend»](#), Watson, 2026.03.18

[L'invité de La Matinale – Serge Bavaud, nouveau directeur du Service de renseignement de la Confédération](#), RTS La 1ère, 2026.03.19

[Onze objets passent le cap du Parlement, notamment l'imprescriptibilité de l'assassinat et le retour du double nom de famille](#), RTS, 2026.03.20

[«Les Suisses sont devenus plus agressifs»: le chef des polices se confie](#), Watson/Aargauer zeitung, 2026.03.21

[Peut-on interdire une manif? La justice recadre les autorités](#), 20minutes, 2026.04.02

[Mit dem Kind an die Demo: «Wichtig» oder «gefährlich»?](#), 20min, 2025.05.01

[Am 1. Mai protestiert der Maurer friedlich neben dem Trampiloten – doch auch die verummten Linksextremen sind nicht weit](#), NZZ, 2025.05.01

[Wie Linksautonome der Einkesselung durch die Polizei so lange entkamen](#), Tages-Anzeiger, 2025.05.02

[Ohne Einladung nach Davos](#), Aargauer Zeitung, 2025.10.22

[Sie wollten in der Schweiz für Menschenrechte demonstrieren – und landeten in Haft](#), Tages Anzeiger, 2026.02.20

k. International

[Tweet](#), FIDH Belgique, 2025.01.14

[Tweet d'A. Kazib contre le régime d'autorisation](#), A. Kazib, 2025.05.10

[A Rome, des milliers de personnes manifestent contre la loi sur la sécurité du gouvernement ultraconservateur de Giorgia Meloni](#), AFP, 2025.05.31

[En faisant de Los Angeles un exemple, Donald Trump s'attaque aux «sanctuaires» démocrates](#), Le Temps, 2025.06.10

[Donald Trump en guerre contre son propre pays \(édito\)](#), Le Temps, 2025.06.11

[Pourquoi l'Egypte, alliée historique des Palestiniens, a-t-elle réprimé la Marche pour Gaza?](#), Blick, 2025.06.16

[«C'était impressionnant»: le conseiller national lucernois a participé à la Pride Parade à Budapest](#), Pomona/Waliser Bote, 2025.06.30

[L'université américaine de Columbia sanctionne près de 80 étudiants ayant participé à des manifestations](#), AFP, 2025.07.23

[Un « déluge de grenades » : un rapport accable la répression des militants anti-A69](#), Reporterre, 2025.08.01

[Rapport sur les opérations de police lors de la mobilisation contre l'A69 les 4, 5 et 6 juillet 2025](#), Fondation Copernic, 2025.08.01

[Mobilisation contre l'A69 : des policiers «infiltrés» et «déguisés en zadistes»](#), Libération, 2025.08.01

[France: un rapport pointe la présence de policiers infiltrés lors de manifestations contre l'A69](#), RFI, 2025.08.02

[Italie : les nouvelles lois sur la sécurité menacent-elles la démocratie ?](#), ARTE, 2025.08.04

[Washington exige 1 milliard à l'Université de Californie pour les manifs pro-palestiniennes](#), AFP, 2025.08.09

[Royaume-Uni : 522 arrestations lors d'une manifestation à Londres en soutien au groupe interdit Palestine Action](#), AFP, 2025.08.09

[Tweet F. Albanese sur la répression des manifestations en Allemagne](#), F. Albanese, 2025.08.29

[«C'est un nouvel affront extraordinaire à notre démocratie»](#), AFP, 2025.10.05

[«Nous voulons que les bureaucrates soient traumatisés»: Russell Vought, l'architecte du démantèlement étatique américain](#), Le Temps, 2025.10.05

[«Je ne pouvais plus respirer» : aux États-Unis, la police de l'immigration gaze des manifestants](#), France24, 2025.10.07

[En chiffres: Près de 48 000 manifestations pro-palestiniennes dans le monde depuis le début de la guerre à Gaza](#), Le Temps, 2025.10.10

[Criminalisation du mouvement social : « Les manifestations, je ne les vis plus de la même manière »](#), Mediapart, 2025.10.19

[Attaques contre la magistrature: Giorgia Meloni sur la voie de «la dérive autoritaire»](#), Le Temps, 2026.02.25

[Les préfets servent-ils toujours la République ?](#), P. Baqué - Monde diplomatique, 2025.09.01

Le présent rapport et les précédents sont disponibles sur le site cgdm.ch :

- [1^{er} Rapport d'observation \(2019\)](#) – Manifester c'était mieux avant
- [2^{ème} Rapport d'observation \(2021\)](#) – À Genève, autorisation rime avec répression
- [3^{ème} Rapport d'observation \(2023\)](#) – D'autorisation de manifester à régime d'annonce: contourner les violations du droit de manifester
- [4^{ème} Rapport d'observation \(2024\)](#) – Dans un monde en crise, l'impérieuse nécessité du droit de manifester
- [5^{ème} Rapport d'observation \(2025\)](#) – Attaques politiques frontales, entraves administratives et répression du droit de manifester : la situation reste tendue à Genève